

Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU de Saint Quay Portrieux

Le public est avisé qu'en séance du 27 juin 2024, le conseil d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération a approuvé, par délibération 164-2024, la modification simplifiée n°2 de Saint Quay Portrieux.

Le dossier afférant à cette procédure est consultable en mairie de Saint Quay Portrieux. Cette délibération sera affichée au siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération (5 rue du 71ème RI à Saint-Brieuc) et à la mairie de Saint Quay Portrieux pendant un mois.